

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 16 mars 2023

Convocation

Date : 10 mars 2023
Affichée le : 10 mars 2023

PROJET D'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA ZONE DES MANUFACTURES DE BRASSEUSE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 mars, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la salle polyvalente du Centre de rencontre de l'Obélisque, située au 4 ter, avenue de Creil à Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **vendredi 10 mars 2023**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°
22-CC160323

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 33
- Pouvoirs : 10
- Votants : 43
- Absents : 01

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Madame Émilie MARTIN

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise	Madame LOZANO Michelle
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Émilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur DUMOULIN François	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame GORSE CAILLOU Isabelle	Madame REYNAL Sophie
Madame JAUNET Christel	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur LAPIE Dominique	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur LESAGE William	Monsieur SICARD Bruno
Madame LOISELEUR Pascale	Monsieur TESSON Gilles
	Madame TONDELLIER Viviane

Résultats :

- Pour : 43
- Contre : -
- Abstention : -

Liste des délibérations
Affichée et mise en ligne
le

20 MARS 2023

Délibération mise en ligne
sur le site internet de la
CCSSO le

05 AVR. 2023

Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Madame BALOSSIER Françoise
Madame BENOIST Magalie à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur BOULANGER Damien à Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur CURTIL Benoît à Madame LUDMANN Véronique
Madame GAUVILLE HERBET Cécile à Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur GRANZIERA Gilles à Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre à Madame LOISELEUR Pascale
Madame PIERA Pascale à Monsieur LEFFEVRE Sylvain
Madame PRUVOST BITAR Véronique à Madame REYNAL Sophie

Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Monsieur FROMENT Daniel par Monsieur TESSON Gilles

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime

Paraphes	
	

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents et 10 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Monsieur Patrick GAUDUBOIS, Vice-Président, expose aux membres de l'Assemblée qu'après avoir pris acte de l'existence d'une ZAE sur la zone des Manufactures de Brasseuse, est appelé à se prononcer en faveur de l'étude d'un projet d'extension de cette zone.

En effet, le terrain cadastré n° 227 d'une superficie de 2 hectares, jouxtant la ZAE (annexe : plan de la zone), fait l'objet d'un projet à vocation économique par sa propriétaire.

Il s'agirait plus précisément d'accompagner la création de l'extension de la ZONE ARTISANALE DES MANUFACTURES DE BRASSEUSE en portant les études et les actions nécessaires pour un aménagement d'ensemble de haute qualité environnementale soucieux de son intégration paysagère et architecturale à ce village isarien et en facilitant son accès.

La parcelle correspondante figure en zone A du plan local d'urbanisme de Brasseuse, c'est-à-dire en zone agricole.

Pour être ouverte à l'urbanisation, il conviendra de réviser le PLU en conséquence.

Elle formerait alors, avec la ZAE existante, un ensemble cohérent à vocation exclusivement économique.

En outre, le projet sus décrit représente un intérêt majeur pour le développement économique du territoire, dans un contexte où le foncier disponible est rare.

Il permettrait en effet, conformément aux ambitions de la Communauté de Communes, de favoriser l'implantation et/ou le développement d'entreprises.

De sorte qu'il est souhaité que la Communauté de Communes soit pleinement partie prenante dans ce projet.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- De décider d'étudier l'opportunité d'une extension de la ZAE des Manufactures de Brasseuse à la parcelles cadastrée n° 227 section 0B, ainsi que les modalités de l'intervention de la Communauté de communes sur ce périmètre étendu ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette étude.

Paraphes	
	EM

DELIBERATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 07 août 2015 ;

Vu la présentation effectuée en commission Développement Économique ;

Considérant qu'un projet consistant à accompagner la création de l'extension de la ZONE ARTISANALE DES MANUFACTURES DE BRASSEUSE en portant les études et les actions nécessaires pour un aménagement d'ensemble de haute qualité environnementale soucieux de son intégration paysagère et architecturale à ce village isarien et en facilitant son accès. Il est actuellement à l'étude sur le terrain privé cadastré n° 227 jouxtant la ZAE des Manufactures de Brasseuse ;

Considérant que ce projet représente un intérêt majeur pour le développement économique du territoire, en permettant l'implantation et/ou le développement d'entreprises ;

Considérant qu'il y a lieu d'analyser l'opportunité d'une intervention de la Communauté de Communes dans le cadre d'une extension du périmètre de la ZAE actuelle ;

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 43 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **ÉTUDIENT** l'opportunité d'une extension de la ZAE des Manufactures de Brasseuse à la parcelle cadastrée n° 227 section 0B, dont le plan figure en annexe, et les modalités selon lesquelles la Communauté de Communes pourrait intervenir sur ce périmètre élargi.
- **DISENT** que les communes limitrophes appartenant à la CCSSO seront consultées dans le cadre de ce projet.
- **AUTORISENT** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette étude.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **05 AVR. 2023**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **05 AVR. 2023**

Fait à Senlis, le **05 AVR. 2023**

Guillaume MARECHAL

Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise



Émilie MARTIN

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr